

# CONDITIONS GENERALES LOCATUS BELGIQUE SPRL

## Article 1: Définitions

1.1 Dans ces conditions générales, les concepts suivants signifient:

|                  |   |
|------------------|---|
| Utilisateur      | : Personne physique ou personne morale qui achète les produits de Locatus   |
| LOCATUS          | : Locatus Belgique Sprl   |
| Bases de données | : Tous les fichiers fournis et mis à disposition par LOCATUS, tant sur papier, en digital, online ou autrement, consistant en une compilation de données, ce qui comprend des cartes / plans ou rapports (papier ou digital). |
| Documentation    | : Tous les modes d'emploi, schémas, dessins, configurations, spécifications et autres informations écrites appartenant aux Produits, qui décrivent les caractéristiques et utilisations possibles des Produits.               |
| Client           | : Celui à qui Locatus fait une offre pour la fourniture de Produits et/ou services, ainsi que celui qui conclut un Contrat avec Locatus.  |
| Contrat          | : L'accord conclu entre le Client et LOCATUS visant la fourniture de Produits et/ou services par LOCATUS (ci-inclus l'octroi de droits d'utilisation).  |
| Produits         | : Tous les produits fournis par LOCATUS au client (ci-inclus les Bases de données, les codes d'accès, et les supports sur lesquels les données sont fixées et l'usage de Software).   |
| Codes d'accès    | : Un code, un mot de passe et/ou un nom d'utilisateur lié personnellement à un utilisateur. Les codes d'accès peuvent donner accès aux produits achetés.  |

## Article 2: Application de ces conditions

- 2.1 Ces conditions sont d'application sur toutes les livraisons de Produits et/ou services de LOCATUS au Client, sur tous les Contrats y relatifs et toutes les opérations liées, aussi bien de nature préparatoire qu'exécutives, telles que les offres, confirmation de commande, bons de commande, bons de livraison ainsi que les engagements qui en découlent. En cas de contradiction entre les dispositions de ces Conditions Générales et les dispositions du Contrat, les dispositions du Contrat priment.
- 2.2 Des conditions divergentes ne sont valables que si elles ont été acceptées par écrit par LOCATUS et ne valent que pour le(s) Contrat(s) concerné(s).
- 2.3 Locatus se réserve le droit de modifier ces conditions générales entre-temps. Le Client sera informé à temps de ces changements.
- 2.4 Si pour une quelconque raison, une disposition des présentes conditions générales ou du contrat devait être déclarée nulle ou inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales. Les Parties négocieront le contenu d'une nouvelle disposition, disposition dont le contenu sera le plus proche possible de la disposition initiale.

## Article 3: Offres

- 3.1 Toutes les propositions, offres et remises de prix faites par LOCATUS, sous quelque forme que ce soit, n'engagent pas LOCATUS / sont non contraignantes et se basent sur les données, projets, dessins, et toutes les données qui en résultent fournies par le Client. Si une proposition contient une offre non contraignante, et que celle-ci est acceptée par le Client, LOCATUS s'efforcera, le cas échéant, d'informer immédiatement le Client, dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'acceptation, qu'il ne peut être donné suite à l'offre.
- 3.2 LOCATUS accorde le plus grand soin au contenu des listes de prix, brochures, imprimés etc transmis par LOCATUS. Les listes de prix, brochures, imprimés etc sont sujets à modifications et non contraignants.
- 3.3 LOCATUS se réserve le droit de refuser des commandes sans devoir se justifier, contre remboursement ou d'exiger un paiement préalable.

## Article 4: Contrat

- 4.1 Un contrat entre en vigueur après que LOCATUS ait confirmé par écrit une mission, ait accepté une offre contraignante ou après que LOCATUS ait commencé l'exécution de la mission. Une confirmation de commande est réputée représenter le Contrat correctement et complètement, sauf si le Client émet par écrit des objections endéans les 5 jours suivant la confirmation écrite de la mission.
- 4.2 Pour la livraison de Produits et/ou services pour lesquels aucune confirmation de commande n'est envoyée en raison de la nature et / ou de la taille, la facture est également considérée comme une confirmation de commande qui est réputée représenter le Contrat correctement et complètement, à moins que le Client ne proteste sans délai avec un relevé clair des raisons de la réclamation. La facture équivaut à une confirmation de mission.
- 4.3 Les ajouts et modifications d'un Accord ne lient LOCATUS que dans la mesure où ils ont été confirmés par écrit par LOCATUS.

## Article 5: Changements et travaux supplémentaires

- 5.1 Le Client peut demander à LOCATUS d'accepter un changement, un supplément ou une modification du Contrat. LOCATUS n'est pas obligé d'y consentir. LOCATUS ne peut donner un tel consentement que par écrit.
- 5.2 Indépendamment d'une demande telle que visée en 5.1, dans la mesure du possible, LOCATUS communiquera le plus tôt possible les travaux supplémentaires par écrit au Client, en tout cas avant leur exécution. Le client est réputé être d'accord avec l'exécution desdits travaux supplémentaires, avec les coûts associés et le délai de livraison ajusté, sauf si le Client s'oppose par écrit avant le début de l'exécution des travaux supplémentaires, mais en tout cas dans les 5 jours ouvrables après la notification écrite de LOCATUS mentionnée ci-dessus.

## Article 6: Délai de livraison

- 6.1 Tous les délais (de livraison) mentionnés par LOCATUS le sont à titre indicatif. LOCATUS fera son possible pour respecter ces délais (de livraison). Toutefois, les délais de livraison indiqués ne seront jamais considérés comme une obligation de résultat. En cas de retard de livraison, LOCATUS doit être mise en demeure par écrit, en lui

- 6.2 proposant un délai raisonnable pour fournir la livraison. Le dépassement des délais de livraison indiqués par LOCATUS, pour quelque raison que ce soit, ne donne jamais droit au Client à une indemnisation, à la dissolution (extrajudiciaire) de l'Accord ou à l'inexécution de toute obligation envers LOCATUS

#### Article 7: Livraison

- 7.1 LOCATUS assure l'envoi physique et / ou numérique des Produits à l'adresse de livraison indiquée par le Client.
- 7.2 S'il a été convenu que les livraisons des Produits et / ou la personnalisation se fassent par étapes, LOCATUS peut différer les livraisons des phases suivantes, jusqu'à ce que le Client ait approuvé par écrit l'achèvement de la phase précédente et ait rempli toutes ses obligations (financières) concernant la phase précédente. En cas de livraisons partielles, LOCATUS est en droit de facturer ces livraisons séparément.

#### Article 8: Prix

- 8.1 Tous les prix, rémunérations et tarifs (ci-après "prix") sont indiqués en EURO et hors TVA.
- 8.2 Les travaux supplémentaires et les livraisons supplémentaires visés à l'article 5, ainsi que les éventuels frais d'installation, seront facturés au Client par LOCATUS en fonction des prix LOCATUS en vigueur à ce moment.

#### Article 9: Plaintes

- 9.1 Les dommages éventuels, erreurs et / ou dysfonctionnements de la livraison doivent être signalés à LOCATUS par écrit immédiatement mais au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la livraison.
- 9.2 Après l'expiration du délai indiqué en 9.1, le Client est réputé avoir approuvé les marchandises livrées. Dans ce cas, Locatus n'est plus tenu de traiter les plaintes éventuelles.
- 9.3 La réclamation ne libère pas le Client de ses obligations de paiement à l'égard de LOCATUS.

#### Article 10: Paiement

- 10.1 Le paiement doit être effectué par virement bancaire ou par virement SEPA sur un compte bancaire désigné par LOCATUS dans les 15 jours suivant la date de facturation. Tous les frais bancaires sont à charge du Client.
- 10.2 Le paiement aura lieu sans règlement ou suspension pour quelque raison que ce soit. Les réclamations concernant une facture doivent être signalées par écrit à LOCATUS avant le jour où le paiement de l'indemnité est dû conformément à 10.1. Exprimer une plainte ne libère pas le Client de son obligation de paiement.
- 10.3 Si le Client ne paie pas les montants dus dans les délais convenus, le Client est en défaut sans autre mise en demeure et LOCATUS, sans préjudice de ses autres droits, a le droit de facturer au Client le montant total des intérêts légaux en fonction du taux d'intérêt. déterminé dans le cadre de la *Directive européenne 2011/7 / UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales*. Les intérêts seront calculés à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour du paiement complet inclus.

#### Article 11: Réserve de propriété

- 11.1 Si et dans la mesure où il a été convenu que le Client devienne propriétaire des Produits livrés, la propriété se transférera au moment du paiement intégral de tous les montants, y compris les intérêts et frais éventuels, que le Client doit payer pour les produits et / ou services livrés ou à livrer conformément au Contrat.

#### Article 12: Software

- 12.1 Les dispositions suivantes s'appliquent si LOCATUS accorde au Client le droit d'utiliser le Logiciel.

- 12.2 LOCATUS accorde au Client le droit non exclusif et non transférable d'utiliser le Logiciel pendant la durée du Contrat. Le Logiciel ne peut être utilisé par le Client que pour son propre usage interne. Le code source du Logiciel n'est pas mis à la disposition du Client

- 12.3 Le Logiciel (ou toute partie de celui-ci) peut uniquement et exclusivement être utilisé pour consulter des bases de données conformément à la licence accordée.

- 12.5 Le Client n'est explicitement pas autorisé à louer, mettre en gage ou fournir à un tiers quelconque droit ou préention sur le Logiciel et la Documentation qui l'accompagne, y compris des copies de celui-ci, ou les rendre public, ou permettre à des tiers de les utiliser, ou les utiliser au profit de tiers ou mettre leurs fonctionnalités à la disposition de tiers de quelque manière que ce soit (o.a. via une solution SaaS).

- 12.6 De plus, le Client n'est explicitement pas autorisé à faire modifier, traduire, adapter ou décompiler le Logiciel. La création de ses propres services Web, le géocodage de données ou l'enregistrement de ses propres cartes Web (cartes numériques) n'est pas autorisé pendant la durée de l'Accord.

#### Article 13: Bases de données

- 13.1 Les dispositions suivantes s'appliquent en particulier si LOCATUS fournit et / ou permet l'usage de bases de données.

- 13.2 Dans la mesure du possible et si souhaité, LOCATUS fournira la version la plus récente de ses bases de données au Client. LOCATUS veille à maintenir la base de données mise à la disposition du client complète, correcte et à jour.

- 13.3 Le Client ne peut utiliser les bases de données (données contenues) que pour son propre usage interne. Le client n'est pas autorisé à reproduire des bases de données numériques.

- 13.4 La divulgation et la multiplication de (données dans) les bases de données, (reconnaisables ou non) qu'elles soient ou non traitées dans d'autres produits (y compris les bases de données), sur papier, numériquement ou autrement, en dehors des dispositions de l'article 13.3, est uniquement autorisé après autorisation écrite de LOCATUS. Cependant, LOCATUS n'autorisera jamais la publication ou la multiplication des bases de données via les plateformes de médias sociaux au sens le plus large
- 13.5 Si LOCATUS a donné l'autorisation écrite de divulguer ou de multiplier (des parties de) les données dans les bases de données, la divulgation ou la duplication de celles-ci n'est autorisée que dans les limites fixées par LOCATUS, si LOCATUS est mentionné comme source de la manière suivante: "Source: LOCATUS".

- 13.6 Une fois le contrat expiré, les bases de données doivent être irréversiblement retirées de tous les supports d'information dans un délai d'une semaine ouvrée.

#### Article 14: Force majeure

- 14.1 Aucune des parties n'est tenue de remplir une obligation légale ou convenue si elle est empêchée de le faire par suite d'un cas de force majeure.

- 14.2 Si une situation de force majeure a duré plus de nonante (90) jours, les parties ont le droit d'annuler l'accord au moyen d'une notification écrite sans intervention judiciaire, sans préjudice du droit de LOCATUS au paiement par le Client des services déjà effectués par LOCATUS, avant que la situation de force majeure ne se produise.

- 14.3 Le terme force majeure de LOCATUS comprend toutes les circonstances dans lesquelles LOCATUS est temporairement ou définitivement incapable de remplir ses obligations.

#### Article 15: Garantie

- 15.1 À l'exception de ce qui est prévu à l'article 15.4,

LOCATUS garantit les produits qu'elle livre contre les erreurs de conception, de programmation, de fabrication et de matériel («erreurs»). La garantie implique seulement que LOCATUS réparera ces erreurs au mieux de ses possibilités, ou remplacera les Produits, au choix et à la discrétion de LOCATUS. LOCATUS ne garantit expressément pas l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité des bases de données (données). Les erreurs doivent être signalées à LOCATUS par écrit immédiatement après leur constatation et doivent être reproductibles afin d'être traitées. La récupération des données perdues n'est expressément pas couverte par la garantie.

15.2 La garantie ne s'applique pas si les erreurs résultent en tout ou en partie d'une utilisation incorrecte, imprudente ou incompétente à des fins autres que professionnelles, de causes externes, telles que incendie ou dégâts des eaux, si les Produits ont été modifiés ou entretenus par des tiers autre que LOCATUS, ou si le Client agit contrairement aux droits de l'utilisateur conformément aux articles 12 et 13

15.3 Le respect de ses obligations de garantie par LOCATUS est la seule et complète compensation. LOCATUS n'est pas lié à d'autres obligations, et le Client n'a pas droit à une demande de dissolution du Contrat.

15.4 Si les Produits sont achetés par LOCATUS auprès d'un sous-traitant, la garantie est limitée à la garantie applicable du sous-traitant. A La demande du client, LOCATUS l'informerá des dispositions applicables.

#### Article 16: Limitation de responsabilité

16.1 Si un événement qui engage la responsabilité de LOCATUS survient lors de l'exécution d'un contrat, la responsabilité se limite au montant qui, dans ce cas, est payé au titre de l'assurance responsabilité professionnelle souscrite par LOCATUS.

16.2 Si LOCATUS est responsable des dommages aux personnes ou aux biens, la responsabilité est limitée au montant payé en vertu de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle LOCATUS.

16.3 Si, pour quelque raison que ce soit, aucune des assurances mentionnées ci-dessus n'ouvre droit à un montant quelconque, la responsabilité est limitée à un montant égal à la valeur du contrat d'où provient la responsabilité. Dans le cas de contrats à long terme d'une durée supérieure à 1 an, le montant est en outre limité au montant facturé au cours des 12 derniers mois. La responsabilité de LOCATUS pour les dommages de mort ou pour des dommages corporels ou matériels ne dépassera en aucun cas 450 000 EUR.

16.4 Une réclamation pour indemnité auprès de LOCATUS expire si LOCATUS n'en a pas été informé dans les douze mois après que le dommage ait été découvert ou aurait raisonnablement pu être découvert.

16.5 Le Client préserve LOCATUS contre les réclamations de tiers, qui découlent de l'exécution du Contrat entre LOCATUS et le Client, sauf faute délibérée ou grave de LOCATUS.

#### Article 17: Droits de propriété intellectuelle et sauvegarde

17.1 Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris le Droit d'auteur et les droits décrits dans la Loi sur les bases de données concernant les Produits, le code source sous-jacent, la Documentation d'accompagnement, ainsi que les reproductions, modifications, traductions et extensions restent en tout temps chez LOCATUS ou chez ses fournisseurs, sauf expressément convenu autrement par écrit. Le Client ne supprimera ni ne modifiera aucun signe distinctif et aucun avis relatif aux droits de propriété (intellectuelle) de LOCATUS..

17.2 En recevant un Produit, le Client s'engage à prendre les mesures (techniques) appropriées pour empêcher l'utilisation par des tiers ou l'utilisation abusive par ses propres employés du Produit et / ou des données qui y sont contenues.

17.3 Si une commande doit être exécutée par LOCATUS sur base de conceptions, de dessins, d'autres instructions ou

des données fournies par ou pour le compte du Client, le Client garantit que cela n'affectera pas les droits (propriété intellectuelle) des tiers. Le Client indemnise LOCATUS contre toutes les réclamations de tiers qui lui sont reprochées en raison d'une prétendue violation, y compris mais sans s'y limiter tous les frais (judiciaires), frais d'assistance par des conseillers (techniques), notamment en défense, indemnisation, profit, amendes et pénalités.

#### Article 18: Confidentialité

18.1 Le Client est tenu de respecter la confidentialité des Produits, de la Documentation, de la société et des services de LOCATUS, ainsi que le savoir-faire qui y est contenu ("Informations confidentielles") et de ne pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit. , et le Client garantit que ces informations confidentielles ne seront pas divulguées à des tiers par la négligence du Client, sans l'autorisation écrite préalable de LOCATUS. Le Client est tenu de prendre des mesures pour que cette confidentialité soit respectée par ses collaborateurs, dirigeants et sous-traitants.

18.2 Les parties sont mutuellement tenues d'assurer la confidentialité vis-à-vis des tiers. Le Client est tenu de prendre des mesures adéquates (contractuelles) pour que cette confidentialité soit respectée par ses employés, ses dirigeants et tout sous-traitant éventuel.

#### Article 19: Dissolution/Résiliation

19.1 Le Client est réputé être légalement en défaut et la dette (restante) sera immédiatement due et payable, au cas où: a. le Client ne remplit pas ou pas en temps voulu toute obligation de l'Accord en particulier le paiement; b. le Client fait aveu de faillite, est déclaré en état de faillite, transfère ses actifs, introduit une demande de suspension de paiement ou prend toute autre mesure pour se protéger contre les créanciers, ou saisit tout ou partie de ses actifs. et ceci n'est pas corrigé dans les 15 jours suivant la saisie, sauf si le Client peut démontrer que cette période est déraisonnablement courte; c. le Client décide d'interrompre ou de transférer son entreprise ou une partie importante de celle-ci, y compris la contribution de son entreprise à une société à constituer ou existante, ou décide de changer son objet social ou de dissoudre la société

19.2 Dans les cas mentionnés en 19.1, LOCATUS a le droit sans obligation de verser une indemnité et sans préjudice de ses droits, tels que droits à l'égard des coûts déjà engagés ou l'intérêt et le droit à une indemnisation et sans mise en demeure ou intervention judiciaire:

- déclarer le Contrat dissout en totalité ou en partie au moyen d'un avis écrit à cet effet au Client et/ou
- réclamer immédiatement et intégralement le montant dû par le Client à LOCATUS et/ou
- invoquer la réserve de propriété en vertu de l'article 11 et/ou
- d'abord obtenir auprès du Client la certitude de l'exécution (ponctuelle) de ses obligations de paiement, avant de continuer à prester.

19.3 En cas de résiliation ou de dissolution du Contrat, les dispositions relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la dissolution / résiliation, à la loi applicable et aux litiges restent pleinement applicables.

#### Article 20: Obligations après la fin du contrat

20.1 Si le Contrat est résilié pour quelque raison que ce soit, le Client est obligé de supprimer irrévocablement le Logiciel et les Bases de Données ainsi que toutes les copies de son système informatique ou d'autres systèmes informatiques dans les 5 jours ouvrables après la

résiliation.

- 20.2 Le Client n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel ou les Bases de données de quelque manière que ce soit dont le droit d'utilisation a expiré ou a été résilié de toute autre manière.

**Article 21: Législation anti-corruption**

- 21.1 LOCATUS veillera à ce que ses représentants, directeurs, employés et sous-traitants:
1. Se conforment à toutes les lois, réglementations, codes et sanctions applicables en matière de lutte contre la corruption et de lutte contre la corruption.
  2. Ne s'engagent pas dans des activités, pratiques ou comportements pouvant constituer une infraction en vertu de cette loi
  3. Établissent et maintiennent des politiques adéquates et des procédures adéquates pour se conformer à cette législation.

**Article 22: Généralités**

- 22.1 Les droits et / ou obligations d'un Contrat auxquels s'appliquent ces conditions ne sont pas transférables par le Client (y compris par transfert du fonds de commerce ou par changement de contrôle du Client) et ne sont pas susceptibles d'être cédés ou d'établir un droit limité et ne peuvent être donnés en sous-licence, sauf autorisation écrite de LOCATUS

**Article 23: Droit applicable et différends**

- 23.1 Tous les contrats conclus entre les parties et les relations juridiques qui en découlent sont exclusivement régis par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne.
- 23.2 Tous les litiges découlant ou liés aux Contrats auxquels ces conditions s'appliquent ou ces conditions elles-mêmes et leur interprétation ou exécution, nullité ou résiliation pour quelque raison que ce soit, ainsi que les différends découlant d'autres accords qui pourraient en découler, seront exclusivement soumis au tribunal néerlandophone compétent à Bruxelles.